

-----  
**Convocation du 11 Juillet 2025**

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 juin 2025
- Travaux de voirie
- Enquête publique Imerys
- Questions diverses

Le vingt-deux juillet deux mil vingt-cinq à 18H00 heures, le conseil municipal de la commune de TOURNON-SAINT-PIERRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie de TOURNON-SAINT-PIERRE

**Présents :** Mme THIBAUT Nicole, M. HAQUETTE Stéphane, Mme BRAULT Marie-Françoise, Mme GADOIS-BRAULT Laëtitia, Mme FORTIN-BREMAUD Isabelle, M. MICHON Emmanuel, M. JARDIN Lilian, Mme MICHAUX Marie-Joëlle

**Absente excusée :**

M. VAN INGEN Freddy donne pouvoir à Mme THIBAUT Nicole  
M. CHAMPION Emmanuel donne pouvoir à Mme FORTIN-BREMAUD Isabelle  
M. PENEVERE Jérôme donne pouvoir à M. JARDIN Lilian

**Secrétaire de séance :** Mme FORTIN-BREMAUD Isabelle

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

**I - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 23 JUIN 2025**

Le procès-verbal de la réunion du 07 Avril 2025 est adopté à l'unanimité

**II DECISIONS BUDGETAIRES (7-1) DÉLIBÉRATION 2025-021 TRAVAUX DE VOIRIE**

Madame Le Maire rappelle le montant des devis au conseil municipal pour les travaux de voirie : Impasse de la Voie Verte et Impasse de la Chapelle.

Pour rappel :

ENTREPRISES	MONTANT HT
MASSY TP	36 331.31€
BTS	44 226.20 €
PRINCET	42 673.00€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

**RETIENT**, l'entreprise MASSY TP pour les travaux de voiries Impasse de la Voie Verte et Impasse de la Chapelle avec une intervention début septembre 2025.

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer les devis correspondants.

POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### **III - INTERCOMMUNALITÉ (5-7) DÉLIBÉRATION 2025-022 ENQUETE PUBLIQUE DE LA SOCIETE IMERYS CERAMICS FRANCE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Société IMERYS CERAMICS FRANCE souhaite le renouvellement et l'extension d'une carrière d'argile kaolinique située aux lieux-dits « Les Brandes », « La Cote », « La Boussée au Loup », « Le Grand Quartier », « La Justice », « La Bordellerie », et « Fontmaure » sur les territoires des communes de Tournon Saint Martin et Lureuil.

Une enquête publique est ouverte dans les mairies de Tournon Saint Martin et de Lureuil en ce qui concerne la demande environnementale présentée par Monsieur le directeur de la Société IMERYS CERAMICS FRANCE.

Cette enquête se déroulera du lundi 29 septembre 2025-14h00 au jeudi 30 octobre 2025 – 17h00 inclus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**PREND** acte de cette enquête publique.

**DECIDE** d'un avis favorable pour cette enquête publique.

POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### **IV - DECISIONS BUDGETAIRES (7-1) DÉLIBÉRATION 2025-023 DEVIS CHANGEMENT DU FOURNEAU DE LA SALLE DES FETES**

Madame Le Maire présente au conseil municipal des devis pour le changement du fourneau de la salle des fêtes.

Pour le fourneau :

ENTREPRISES	MONTANT HT
SERVI HOTEL	4 301.36€
BENARD	3 772.50€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

**RETIENT**, l'entreprise Bénard pour le changement du fourneau de la salle des fêtes.

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer le devis correspondant.

POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### **V - DECISIONS BUDGETAIRES (7-1) DÉLIBÉRATION 2025-024 DEVIS REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE ET DU TOIT AU DESSUS DU VESTIAIRE DE LA SALLE DES FETES**

Madame le Maire rappelle les devis pour les travaux de zinguerie et de couverture sur l'ancienne école et le toit au-dessus du vestiaire de la salle des fêtes.

Pour rappel :

ENTREPRISES	MONTANT HT
SAS GALLAND	23 158.55€
SARL DEBIEN	25 105.03€

L'entreprise CHARPENTE ROCHELAISE a été sollicitée à plusieurs reprises mais n'a pas donné suite.

2025/013

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,  
**RETIENT**, l'entreprise SAS GALLAND pour la réfection du toit de l'école et celui au-dessus du vestiaire de la salle des fêtes.

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer les devis correspondants.

POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

## **VI - INTERCOMMUNALITÉ (5-7) DÉLIBÉRATION 2025-025 PASSAGE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le passage au Compte Financier Unique(CFU) est obligatoire.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU permet l'amélioration de la qualité des comptes publics, un partage des informations moins volumineux et plus pertinent avec une transparence et une lisibilité de l'information financière pour le citoyen.

La mise en place du Compte Financier Unique sera effective dès septembre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**PREND** acte de ce passage au Compte Financier Unique

**DECIDE** d'un avis favorable pour ce passage.

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer les documents correspondants.

POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

## **VII - QUESTIONS DIVERSES**

### **1) ENTREE DE L'ANCIEN CIMETIERE**

Un devis a été demandé à l'entreprise KAVINSKY pour la réfection partielle du toit en béton de l'entrée de l'ancien cimetière. Le devis s'élève à 3 995.57 € HT.

Le conseil municipal s'interroge sur l'aspect du danger si le toit n'est pas refait et propose de revoir ces travaux en automne en fonction du budget disponible.

### **2) ELAGAGE**

Plusieurs arbres sont à tailler ou à abattre au cimetière, rue des Cyclamens et dans le parc du presbytère.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00.**

## RÉCAPITULATIF DE SÉANCE

- 1- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 23 JUIN 2025
- 2- DECISIONS BUDGETAIRES (7-1) DÉLIBÉRATION 2025-021 TRAVAUX DE VOIRIE
- 3- INTERCOMMUNALITÉ (5-7) DÉLIBÉRATION 2025-022 ENQUETE PUBLIQUE DE LA SOCIETE IMERYS CERAMICS FRANCE
- 4- DECISIONS BUDGETAIRES (7-1) DÉLIBÉRATION 2025-023 DEVIS CHANGEMENT DU FOURNEAU DE LA SALLE DES FETES
- 5- DECISIONS BUDGETAIRES (7-1) DÉLIBÉRATION 2025-024 DEVIS REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE ET DU TOIT AU DESSUS DU VESTIAIRE DE LA SALLE DES FETES
- 6- INTERCOMMUNALITÉ (5-7) DÉLIBÉRATION 2025-025 PASSAGE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE
- 7- QUESTIONS DIVERSES

Le Maire, Nicole THIBAUT	Le secrétaire de séance, Isabelle FORTIN-BREMAUD